

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mars 2015

DCM N° 15-03-26-7

Objet : Animation de la pause méridienne - Projet Entr'Act.

Rapporteur: Mme BORI

Depuis novembre 2013, la Ville de Metz soutient des projets éducatifs proposés par des partenaires associatifs dans le dessein d'enrichir la pause méridienne. L'opération Entr'Act a ainsi été menée afin de valoriser le temps de restauration scolaire par des ateliers de sensibilisation et d'initiations aux pratiques culturelles et éducatives à destination d'enfants.

Ces ateliers s'adressent aux enfants des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire. Ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

Suite au succès des 700 séquences d'animations réalisées de septembre à décembre 2014 qui ont accueilli 3500 enfants, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif Entr'Act sur le restant de l'année scolaire 2014/2015 avec la programmation de 800 séances qui s'étaleront jusqu'en juillet 2015 et qui accueilleront au total jusqu'à 4320 enfants.

Ainsi une enveloppe de 99 451 euros est allouée au projet pour l'année scolaire 2014/2015, contre 94 349 euros pour l'année scolaire 2013/2014.

Les actions ciblées porteront à nouveau sur les thématiques suivantes :

- Jeux traditionnels,
- Multimédia
- Citoyenneté
- Culture

Il pourra ainsi s'agir d'ateliers scientifiques, arts plastiques et arts graphiques, de projets autour des TICS, des arts vivants tels que le théâtre, la danse et la scénographie avec la mise en place par exemple de « *création d'un décor de théâtre miniature* » par la MCL de Metz, de projets autour de la musique et du chant avec par exemple *l'initiation au violon* ou à *la clarinette* par l'EMARI.

Un point d'honneur sera tout particulièrement accordé au « Vivre ensemble » pour cette session. La démarche s'illustrera par l'intégration de nouveaux ateliers citoyens tels que « *Cohésion de groupe et non-violence* » animé par l'association Pas Assez mais aussi par le renforcement des projets intergénérationnels avec l'appui du CCAS dans les résidences de seniors. Le dispositif d'éveil au goût de la lecture « *Lire et Faire Lire* » mené par la Ligue de l'Enseignement FOL 57 sera maintenu dans cette même orientation sur une dizaine de sites.

Les services de la Ville continueront à œuvrer de quartier en quartier avec « *les jeux de coopération* » de L'Ecole des Sports et les « *jeux autour des gestes citoyens* » du Pôle Propreté Urbaine. Le coût de la mise à disposition du personnel municipal est estimé à 6 721 euros.

Les actions sur l'égalité des chances et l'acceptation des différences seront également renouvelées : évocation des droits de l'enfant par les bénévoles de l'Unicef, lutte contre l'illettrisme par l'association Cultures 21 et sensibilisation et prise en compte des publics porteurs de handicaps par Handisport et Loragir- section aux frontières du Pixel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire les actions Entr'Act pour le reste de l'année scolaire 2014-2015,
- d'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 50 055€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération 18 décembre 2014 approuvant le Budget 2015 de la Ville de Metz,

VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT, la volonté la Ville de Metz de développer un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous les élèves des écoles publiques messines,

CONSIDERANT, l'objectif de la Ville de Metz de valoriser ce temps de pause méridienne en mettant en œuvre le projet d'animation Entr'Act,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en place du partenariat avec différents intervenants extérieurs amenés à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de la pause méridienne,
- **D'ACCORDER** au titre de l'année scolaire 2014-2015 les subventions suivantes :

Associations	Montant de la subvention
BAAL PRODUCTIONS (Institut des musiques actuelles)	2 772 €

BOUT D'ESSAIS	1 150 €
CANTUS FIRMUS	1 153 €
CLUB D'ECHECS METZ FISCHER	350 €
CPN "COQUELICOTS"	1 740 €
CULTURES 21	1 380 €
DANSE EXPRESSION	1 000 €
ECOLE DE LA PAIX DE METZ	1 415 €
ECOLE FRANCAISE D'ECHECS DE METZ	500 €
EMARI SABLON	2 552 €
ENZ	4.032 €
FAUX-MOUVEMENT	3 987 €
LA COMPAGNIE SANS NOM	1 070 €
LE STUDIOLO IRTS	828 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE MOSELLE FOL-57	2 334 €
LORAGIR (Aux Frontières du pixels)	3 710 €
MCL (Maison de la Culture et des Loisirs de Metz)	5 968 €
MODULE RANCH	3 146 €
MY ART (Galerie MODULAB)	1 735 €
PASSION DANSE	360 €
PAS ASSEZ	3 755 €
PUSHING	1 335 €
TOUS BRANCHES	500 €
UNICEF	100 €
HANDISPORT	912 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	1 612 €
WOTAN WEGTAM	659 €
TOTAUX	50 055 €

Pour un montant global de 50 055 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Action Educative
 Commissions : Commission Enfance et Education
 Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ